



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 13 Février 2013

Date de la convocation 06 Février 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – SAINT FELIX DE LODEZ
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET :</b> Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, M.CERET Hugues  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, Mme PASSIEUX Marie, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe,  <b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN :</b> M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.MARULAZ Gilbert, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.MERCET Pierre,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, M.GROS Gilles,  <b>SALASC :</b> Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse,  M.FAVIER Marc à M.BORE Jacques,  M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier,  Mme MIRET Christiane à M.GAIRAUD Francis,  M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno,  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel,  M.NAVAS Gabriel à M.VALLAT Yves,  M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

### Objet : Convention d'occupation d'un terrain intercommunal avec l'Association Croix Rouge Insertion.

Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention d'occupation d'un terrain intercommunal avec l'Association Croix Rouge Insertion. (Voir pièce annexe).

Il précise que cet emplacement d'une surface de 6859 m<sup>2</sup>, fait partie de l'emprise du terrain cadastré section BL, n°21 et se situe à proximité immédiate de l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Clermont l'Hérault.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20130221-2013-02-13-04-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2013  
Date de réception préfecture : 21/02/2013

Il ajoute que cette parcelle de terrain sera destinée à être cultivée dans le cadre d'une activité agricole servant de support à une action d'insertion socioprofessionnelle portée par le preneur, et soutenue par les pouvoirs publics.

Le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention d'occupation d'un terrain intercommunal avec l'Association Croix Rouge Insertion telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

